

## Opinion

**Michel Barnier**

Négociateur en chef de la Commission européenne pour les négociations avec le Royaume-Uni.

■ Le Royaume-Uni ayant décidé de quitter le marché unique, il ne peut demeurer aussi proche du reste de l'UE sur le plan économique. Mais nous pouvons aboutir à un bon résultat, un accord a été trouvé pour 80 % des dispositions du retrait.

# Un partenariat ambitieux avec le Royaume-Uni après le Brexit

**L**e Royaume-Uni quittera l'Union européenne le 29 mars 2019. Bien que nous regrettions son départ, nous respectons sa décision souveraine. Notre tâche est maintenant d'organiser les modalités du désengagement du Royaume-Uni des institutions et des politiques de l'UE. Et nous devons aussi nous projeter vers l'avenir.

Après le Brexit, l'UE, qui compte 440 millions de citoyens, demeurera un acteur mondial et l'une des plus grandes économies du monde. Le Royaume-Uni a été membre de l'UE pendant 45 ans. Nous partageons des valeurs et de nombreux intérêts communs. Le Royaume-Uni, qui est membre du G7 et du Conseil de sécurité des Nations unies, peut être un partenaire important de l'UE sur les plans économique et stratégique. Dans le contexte géopolitique actuel, notre intérêt est non seulement de renforcer le rôle de l'UE dans le monde, mais de coopérer avec le Royaume-Uni en tant que proche partenaire.

## 80 % de l'accord

Comment créer un nouveau partenariat ?

Premièrement, nous devons veiller à ce que la sortie du Royaume-Uni se fasse de manière ordonnée. Un accord a été trouvé pour 80 % des dispositions de l'accord de retrait. Les droits des quelque 4 millions de citoyens de l'UE vivant au Royaume-Uni et de ressortissants britanniques résidant dans l'Union seront protégés. C'était là notre priorité première et un point majeur de vigilance du Parlement européen. Le Royaume-Uni a en outre accepté d'honorer toutes les obligations financières qu'il a contractées en tant que membre de l'UE. Une période de transition de 21 mois donnera aux entreprises et aux administrations le temps de s'adapter, puisqu'il est prévu que le Royaume-Uni reste dans le marché

unique et l'union douanière jusqu'au 31 décembre 2020.

Cependant, 80 %, ce n'est pas 100 %. Nous devons encore nous mettre d'accord sur des points importants, tels que les "indications géographiques protégées". Ce label de l'UE, qui protège des produits agricoles et alimentaires locaux, tels que le whisky écossais ou le parmesan, est une source importante de valeur ajoutée pour les agriculteurs et les producteurs européens. Nous devons trouver des solutions pour certains territoires britanniques, tels que les zones de souveraineté du Royaume-Uni à Chypre, et pour Gibraltar, qui fait actuellement l'objet de négociations bilatérales entre l'Espagne et le Royaume-Uni.

### Le risque irlandais

Le plus grand risque engendré par le Brexit concerne l'île d'Irlande. Nous devons veiller à ce que le Brexit ne crée pas une frontière physique entre l'Irlande et l'Irlande du Nord, et à ce que l'accord du Vendredi saint, qui a apporté la paix et la stabilité à l'Irlande du Nord, soit préservé. Aujourd'hui, la coopération et les échanges entre l'Irlande et l'Irlande du Nord se déroulent au sein du cadre commun de l'UE. Comme nous ne saurons pas avant l'automne 2018 quelle forme prendront nos relations futures, nous devons prévoir une solution de dernier recours dans l'accord de retrait. Le Royaume-Uni, qui en convient, et l'UE ont déclaré que cette solution de dernier recours pourrait être remplacée par une meilleure solution dans le cadre des relations futures. Ce que l'UE a proposé est que l'Irlande du

Nord demeure, pour les biens et les douanes, dans un espace réglementaire commun avec le reste de l'UE. Nous sommes prêts à améliorer, en concertation avec le Royaume-Uni, le texte de notre proposition.

### Hors du marché unique, mais...

Deuxièmement, nous devons nous mettre d'accord sur les conditions de nos relations futures.

Soyons francs: le Royaume-Uni ayant décidé de quitter le marché unique, il ne peut demeurer aussi proche du reste de l'UE sur le plan économique. Le Royaume-Uni veut quitter notre espace réglementaire commun, au sein duquel les personnes, les marchandises, les services et les capitaux circulent librement par-delà les frontières nationales. Il s'agit là des fondements économiques sur lesquels s'est construite l'UE. Le Conseil européen – les 27 chefs d'Etat ou de gouvernement – ainsi que le Parlement européen ont souvent rappelé que ces fondements économiques ne sauraient être affaiblis.

Le Royaume-Uni connaît bien les bénéfices du marché unique. Il a contribué à façonner nos règles au cours des 45 dernières années. Et pourtant, certaines de ses propositions porteraient atteinte à notre marché unique, qui est l'une des réussites majeures de l'UE. Le Royaume-Uni veut maintenir la libre circulation des marchandises, mais pas des personnes ni des services. Et il propose d'appliquer les règles douanières de l'UE sans faire partie de l'ordre juri-

dique de l'UE. Ainsi, le Royaume-Uni veut reprendre sa souveraineté et le contrôle de ses propres lois, ce que nous respectons, mais il ne peut demander à l'UE de perdre le contrôle de ses frontières et de ses lois.

Je demeure néanmoins convaincu que les négociations peuvent aboutir à un bon résultat. Il est possible de respecter les principes de l'UE et de créer un partenariat nouveau et ambitieux. C'est ce que le Conseil européen a déjà proposé en mars. L'UE a proposé un accord de libre-échange sans droits de douane ni restrictions quantitatives pour les marchandises. Elle a proposé une étroite coopération en matière de douanes et de réglementation et l'accès aux marchés publics, pour ne citer que quelques exemples.

#### **Coopération étroite pour la sécurité**

Sur le front de la sécurité, l'UE souhaite une coopération très étroite pour protéger nos citoyens et nos sociétés démocratiques. Nous devrions organiser un échange efficace de renseignements et d'informations et veiller à ce que nos services répressifs collaborent. Nous devrions coopérer en

matière de lutte contre la criminalité, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Nous pouvons coopérer dans le domaine de l'échange de données ADN, de données dactyloscopiques et de données des dossiers passagers (PNR) dans l'aviation, pour mieux repérer et identifier les terroristes et les criminels.

Nous sommes également disposés à discuter de mécanismes d'extradition rapides et efficaces, garantissant les droits procéduraux des suspects.

Si le Royaume-Uni comprend cela et si nous trouvons rapidement des solutions aux problèmes encore en suspens que pose le retrait, notamment en ce qui concerne l'Irlande et l'Irlande du Nord, je suis certain que nous pourrions établir, entre l'UE et le Royaume-Uni, un futur partenariat d'une envergure et d'une ampleur sans précédents.